

**DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 09 février 2021

Affichage :

Du mercredi 17 février
au samedi 17 avril
2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier (arrivé à 20h38, départ à 21h52), SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Absent : M. HAURET Pascal

Mme JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 février 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

14-2021 - Ressources humaines. Modification du grade minimum du poste de Gestionnaire des Ressources Humaines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,

Vu l'avis de la commission « Ressources et vie économique » en date du 26 janvier 2021,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 8 février 2021,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Considérant les missions allouées au poste actuel de Gestionnaire des Ressources Humaines correspondent au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le Conseil municipal décide :

- de modifier le grade minimum d'accès au poste de Gestionnaire des Ressources Humaines de Réacteur principal 1ère classe à Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à, à compter du 01.03.2021,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

